



Concours « Les Images du RIS 2026 » du Réseau Imagerie des Sols

Ce concours est ouvert à toute personne membre du Réseau d'Imagerie des Sols.

Chaque participant devra soumettre **avant le 1^{er} octobre 2026** via l'adresse mail des animatrices du RIS : reseau-imagerie-sols-anim@inrae.fr.

Les images devront représenter le sol ou au minimum un de ses composants (chimique, physique ou biologique).

Chaque image proposée devra présenter une qualité suffisante pour une impression de 40 x 30 cm (poids maximum de l'image : 10 Mo, résolution minimale de 150 dpi minimum et 2400 X 1800 pixels) et être envoyée au format JPEG ou TIFF. **Les modifications de type « photo-montage » sont interdites. Les images générées par IA sont interdites.**

Toutes les techniques de photo, d'imagerie et de microscopie sont autorisées ainsi que les images de reconstruction, reconstitution, classification, modélisation,

Les images seront diffusées sur le site internet du réseau. Elles pourront être utilisées à des fins de communication dans le cadre du réseau Imagerie des Sols (poster, affiche, communication orale...).

Un vote en ligne sera effectué par les membres du réseau pour sélectionner les images gagnantes du concours.

Une surprise attend les 3 images les plus plébiscitées !

Les participants au concours autorisent : (i) la diffusion de leur image par le Réseau Imagerie des Sols, (ii) INRAE à utiliser l'image fournie dans son matériel de communication et sur les réseaux sociaux.

Conditions de participation :

- Accompagner l'image de i) son autorisation d'utilisation par le Réseau et les tutelles concernées, ii) un titre (80 caractères au maximum) et iii) un descriptif (300 caractères au maximum).
- Être membre du Réseau Imagerie des Sols.

Les images publiées feront référence au propriétaire dans le respect des droits d'auteurs. Sans mention contraire, l'auteur de l'image sera considéré comme étant le participant qui envoie l'image.

Pour toute question, envoyer un mail à reseau-imagerie-sols-anim@inrae.fr.